

## RÈGLEMENT JEU-CONCOURS PLAY & PULSE - ACCOR ARENA

### ARTICLE 1 :

La **SOCIETE ANONYME D'EXPLOITATION DU PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY**, société anonyme au capital social de 2.004.078,75 euros, dont le siège social est situé Hôtel de Ville de Paris et le principal établissement sis 8, Boulevard de Bercy, Paris et dont le numéro unique d'identification est 326 433 117 R.C.S. Paris, organise un jeu-concours avec un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre du concert de Vianney qui se déroulera le 14 décembre 2021. Il sera accessible le 14 décembre sur la plateforme de l'Accor Arena au lien suivant : <https://www.accorarena.com/accor-arena/arena-experience>

### ARTICLE 2 :

Ce jeu est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et dans les DOM TOM.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort. Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels que des automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, courrier électronique, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants au jeu seraient automatiquement éliminés.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant les informations renseignées dans le formulaire de participation du jeu. Toutes informations inexactes ou mensongères entraîneront la disqualification du participant.

### ARTICLE 3 :

Pour participer à ce jeu, il suffit de scanner le QR code qui sera affiché à l'Accor Arena lors du concert qui a lieu le 14 décembre 2021. Il permet d'accéder à la page d'inscription au jeu au lien suivant : <https://www.accorarena.com/accor-arena/arena-experience>

La participation nécessite d'avoir accès au réseau Internet.

Les participants doivent avoir satisfait à l'ensemble des modalités de participation suivantes : indiquer son pseudo et son mail. L'inscription est valide lorsque le participant a répondu juste à un minimum de 7 réponses sur 15.

Ensuite, le tirage au sort des gagnants aura lieu ce même jour après la fin du jeu à 20h45.

### ARTICLE 4 :

Les lots distribués à l'occasion de ce tirage au sort sont les suivants :

4x2 places en espace loge & salons pour le concert de Vianney en avril 2022.

### ARTICLE 5 :

Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

La désignation du ou des gagnant(s) du jeu, sera faite par tirage au sort entre les différents noms des participants ayant répondu correctement, dès la fin du jeu-concours. La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du joueur conformément aux articles 2 et 3 du présent règlement.

L'Organisateur avertira les gagnants par message personnel dès la fin du concert à compter de la date du tirage au sort.

#### ARTICLE 6 :

Chaque gagnant sera averti par mail au vu des coordonnées fournies sur le bulletin de participation.

La remise des prix aura lieu ultérieurement par mail. Toutefois, si les lots annoncés ne pouvaient être délivrés par l'Organisateur pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourrait être réclamé.

#### ARTICLE 7 :

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être joints par mail, pour une raison indépendante de sa volonté (notamment en cas de problèmes techniques liés au fournisseur d'accès, à l'opérateur téléphonique ou en cas d'indication d'une mauvaise adresse électronique).

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du message électronique personnel de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leur valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

#### ARTICLE 8 :

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à L'Organisateur.

#### ARTICLE 9 :

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant du jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

#### ARTICLE 10 :

Les participants au Jeu-concours ne peuvent obtenir le remboursement de leur frais de leur connexion Internet.

#### ARTICLE 11 :

Un exemplaire du règlement de ce jeu est disponible en ligne sur la page d'accueil du jeu concours, à l'adresse suivante : <https://www.accorarena.com/accor-arena/arena-experience>

ARTICLE 12 :

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Concours devra être formulée par écrit à l'adresse de l'Organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte 48 heures après la clôture du Concours.

Fait à Paris

Le 10 décembre 2021